

Eduquer ... tout un sport !

RÈGLEMENT DES SPORTS COLLECTIFS

Année 2019 - 2020



PARTIE 1 : Règlement commun des sports collectifs

TITRE 1 : DEFINITION DES CHAMPIONNATS

TITRE 2 : ACCES AUX COMPETITIONS

TITRE 3 : PROCEDURES

PARTIE 2 : Règlement spécifique : **HANDBALL**

TITRE 4 : PROGRAMME DES EPREUVES

PARTIE 1 : Règlement commun des sports collectifs

TITRE I : DEFINITION des CHAMPIONNATS

Article 1 Les Championnats

Les championnats nationaux de sports collectifs sont organisés par catégorie d'âge et par filière - Promo et Elite - pour les sports collectifs répertoriés dans le tableau suivant.

La plupart offre deux filières de qualification et 2 championnats différents.

Certains, deux filières de qualification mais un championnat unifié (Rugby toutes catégories sauf minimes garçons, Futsal féminin)

Certains sports se déroulent en filière promotionnelle unique : Tri-sports et Rugby à 13.

Les championnats organisés sont les suivants :

	BF	BG	MF	MF	MG	MG	CG	CG	CJF	CJF	CJG	JG	JG
			Elite	Promo	Elite	Promo	Elite	Promo	Elite	Promo	Elite	Elite	Promo
Basket-ball			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Hand-ball			X	X	X	X		X	X	X	X		X
Football					X	X		X			X		X
Futsal			X		X	X	X	X	X			X	X
Rugby			X		X	X	X		X				X
Rugby à 13			X		X		X		X				X
Volley-ball			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Tri-sports	X	X	X		X								

Article 2 Les catégories d'âge

Les catégories d'âge sont celles définies dans les règlements généraux UGSEL (voir spécificités en [Football et Handball élite CG et JG](#)).

Pour les 2 championnats ELITE et PROMOTIONNEL, les féminines sont autorisées à intégrer des équipes masculines dans les catégories benjamins et minimes sans toutefois pouvoir participer dans la catégorie supérieure.

2.1. Règles de qualification des joueurs

2.1.1. Participation d'un joueur

Un joueur ne peut participer à deux rencontres de sports différents ou de catégories différentes lors d'un même championnat.

En cas d'infraction, les deux rencontres auxquelles le joueur aura participé seront perdues pour les équipes fautives.

Un joueur, inscrit sur la feuille d'engagement, peut participer à une rencontre à n'importe quel moment de celle-ci. Le nombre minimum de joueurs doit être présent pour démarrer le championnat.

2.1.2. Intégration des Séniors

Les joueurs séniors ne peuvent plus participer aux championnats nationaux sauf en qualité de jeune officiel.

2.1.3 Sur classement

Les licenciés d'une catégorie d'âge inférieure sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle.

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer.

2.1.4 Double sur-classement

Il n'est possible que pour les :

- Minime Fille 2^{ème} année dans la catégorie unique Cadette/Junior Fille
- [Minime Garçon 2^{ème} année en Cadet/Junior Elite Hand](#) et Football

Il est autorisé sous réserve de la présentation d'un certificat médical de double sur-classement.

2.1.5 Limite du nombre de surclassés

Le sur-classement (simple et double cumulés) est autorisé dans les limites suivantes :

- ELITE: Football 4 / Basket 2 / Handball 2 / Volley 2 / Rugby 2 / Futsal 2
- PROMOTIONNEL: Football 2 / Basket 1 / Handball 2 / Volley 2 / Rugby 2 / Futsal 2 / Tri-sports 2

Ce nombre correspond aux joueurs inscrits pour l'engagement via U sport.

2.2. Précisions par sport sur un championnat national

	Championnat ELITE	Championnat PROMOTIONNEL
Basket-ball	5 x 5 (min 7 joueurs-max 10)	3 x 3 (min 5 joueurs-max 6 dont le JO) Sur 1 panier Règlement fédéral simplifié avec 2 JO
Volley-ball	4 x 4 (min 5 joueurs-max 8)	4 x 4 (min 6 joueurs-max 8 dont le JO)
	Terrain 7 x 14m toutes catégories pour les 2 filières	
Handball	7 x 7 (min 9 joueurs-max 12) Terrain 40 x 20m ou 38 x 18m	6 x 6 (min 8 joueurs-max 10 dont le JO) Terrain 40 x 20m ou 38 x 18m
Football	11 x 11 (min 13 joueurs-max 16)	7 x 7 (min 8 joueurs-max 11 dont le JO) Demi Terrain
Rugby	7 x 7 (min 9 joueurs – max 12) Terrain 56 x 36m	7 x 7 (min 9 joueurs-max 12 dont le JO) Terrain 56 x 36m
Rugby à 13		7 x 7 (min 9 joueurs-max 12 dont le JO) Terrain 56 x 36m
Futsal	5 x 5 (min 7 joueurs – max 10)	5 x 5 (min 7 joueurs-max 10 dont le JO)
Jeune Officiel	Il n'est pas intégré dans le nombre maximum de joueurs.	Le JO non joueur fait partie de l'effectif maximum mais pas minimum.

Le non-respect des nombres minimum et maximum de joueurs par équipe, ainsi que du nombre maximum de sur-classement en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée.

Article 3 : Le championnat promotionnel et le championnat Elite

[Télécharger les règlements généraux](#)

Le championnat ELITE est ouvert à tous les établissements.

Pour le championnat PROMOTIONNEL, [ne peuvent participer les établissements ayant](#) :

- une section sportive déclarées MEN ou fédérale,
- des élèves bénéficiant d'horaires aménagés,
- une A.S. en relation avec un club (convention/partenariat),
- les établissements qui répondent aux conditions ci-dessus, et qui s'engagent en promo dans leur territoire ne pourront prétendre à une qualification aux championnats nationaux

Attention, une équipe qui aura réalisé [une 1^{ère} ou 2^{nde} place](#) aux nationaux PROMOTIONNEL devra, pour prétendre à une qualification aux nationaux, s'inscrire en ELITE l'année suivante.

[Une équipe qui réalise un podium en élite ne peut s'engager en promo l'année suivante](#)

[La liste des équipes concernées, par leurs résultats 2019, est consultable sur le site national.](#)

Cette restriction s'applique exclusivement l'année qui suit la réalisation de cette place. Elle sera autorisée à s'inscrire en PROMOTIONNEL dans son territoire sans pouvoir prétendre se qualifier ou être invitée aux championnats dans ce niveau.

Les lycées ayant des classes à option EPS, donc proposant deux activités pour le CCF, sont autorisés à participer à ce championnat PROMOTIONNEL.

La participation à ce championnat PROMOTIONNEL devra être validée par le conseil d'administration des comités ou à défaut des territoires concernés.

Pour rappel, un établissement scolaire ne peut avoir qu'une équipe dans les finales nationales.

Si au niveau territorial plusieurs équipes sont engagées, seule celle du championnat ELITE pourra être qualifiée pour les phases nationales.

Les équipes qualifiées devront saisir la liste de leurs joueurs dans Usport dans les 6 jours qui suivent la date limite de qualification, et adresser à leur territoire un chèque de caution de 500€. Le territoire validera alors leur participation au tournoi national. Sans cette formalité, passé ce délai, leur participation au national ne sera plus assurée.

TITRE II : ACCES aux COMPETITIONS

Article 4 : Obligations

Tous les participants à une compétition nationale s'engagent à respecter la charte éthique de l'UGSEL. La vérification des licences des participants est effectuée lors de l'accueil des équipes par le délégué sportif.

Article 5 : Conditions d'accès et Modalités de qualifications

5.1 : En championnat élite

5.1.1. Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} de chaque super-territoire **ou une des équipes suivantes** est qualifiée pour les finales nationales.

Si le nombre de super-territoires (ex super-régions) présentant des équipes est supérieur à 6, une phase qualificative sera organisée.

5.1.2. Organisation de la phase qualificative inter-super-territoires

Cette phase qualificative concernera les premiers des super-territoires présentant les moins bons résultats sportifs l'année précédente. Elle opposera, dans la mesure du possible, des équipes de super-territoires limitrophes.

Les équipes des super-territoires ayant eu l'année précédente le champion national et le vice-champion ne pourront se rencontrer lors de cette phase.

Les frais de déplacement seront pris en charge par l'UN.

Parmi les super-territoires éventuellement concernés, le super-territoire ayant eu le moins d'équipes engagées se déplacera.

5.1.3. Gestion des invitations par l'organisateur

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou super-territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive.

Cette qualification est automatique uniquement si le nombre de super-territoires présentant des équipes est égal ou inférieur à 5. Dans le cas contraire, cette équipe participe à la phase qualificative super-inter-territoires.

5.1.4. Gestion des repêchages

Les repêchages sont utilisés pour obtenir des tableaux complets (6 équipes sauf Volley JG-CJG et CG : 8)

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

- au super-territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
- au super-territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
- au super-territoire dont l'équipe représentante était vice-championne nationale l'année précédente
- au super-territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
- et ainsi de suite.

Un super territoire ne peut obtenir un repêchage que pour un seul des critères ci-dessus sauf si tous les autres super-territoires ne peuvent répondre aux critères cités.

Les super territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée.

Un super-territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est super-territoire organisateur et que tous les repêchages n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet.

5.2. En championnat promotionnel

5.2.1. Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} ou une des équipes suivantes de chaque super-territoire est qualifiée pour les finales nationales.

Si un ou des territoires ne présentent pas d'équipe, un nombre d'équipes équivalent seront repêchés pour participer aux finales nationales.

5.2.2. Gestions des invitations par les organisateurs

Le comité ou le super-territoire (ex super-région) organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou super-territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive. Le super-territoire peut choisir d'inscrire son équipe invitée en PROMOTIONNEL, à partir du moment où cette équipe a participé au championnat dans sa filière dans son territoire.

Si l'équipe invitée est dans le championnat PROMOTIONNEL, cette qualification est automatique et la compétition peut rassembler dans ce cas jusqu'à 9 équipes.

5.2.3. Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

- au super-territoire qui organise les finales nationales l'année en cours
- au super-territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
- au super-territoire dont l'équipe représentante était vice-championne nationale l'année précédente
- puis au super-territoire dont l'équipe était 3^{ème} l'année précédente puis 4^{ème}... (etc.)

Les super-territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée. Un super-territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est super-territoire organisateur et que toutes les invitations n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet (8 équipes).

5.3. Cas particuliers d'une compétition à filière unifiée lors de la phase nationale

Lorsque des qualifications supplémentaires seront nécessaires dans chacune des filières (cas des compétitions à filière unifiée lors de la phase nationale - Futsal CJF, Futsal MF, Rugby CJF, Rugby CG, JG, Rugby MF) les critères de qualification s'appuieront par filière, sur les résultats de l'année précédente –comme décrit dans l'article 5.1.4 et 5.2.3, puis sur les ST présentant le plus grand nombre d'équipes engagées dans le sport et la catégorie.

5.4. Informations pratiques et qualifications

Au niveau territorial plusieurs cas de figure sont envisageables :

- Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués cependant des aménagements locaux restent possible.
- Si peu d'équipes sont engagées, la gestion est territoriale en utilisant la formule du jeu réduit, chaque équipe devant préciser si elle s'engage en championnat ELITE ou PROMOTIONNEL.
- Toutes les rencontres en championnat PROMOTIONNEL doivent se dérouler en plateau.
- Attention au cumul du temps de jeu sur la journée.
- La CTN du mois de janvier déterminera les éventuels matchs de qualification au championnat national.
- D'autre part, toute équipe quittant une épreuve en cours de déroulement ne pourra prétendre au versement des primes kilométriques.

Tableau de composition de chacun des 8 super territoires :

SUPERTERRITOIRES	TERRITOIRES	COMITES
A	BRETAGNE	22.29.35.56
B	PAYS DE LA LOIRE	44.49.53.72.85
C	HAUTS DE FRANCE	59C.59L.62 .02.60.80
D	GRAND EST BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	67.68.54.55.57.88 08.10.51.52 21.58.71.89.25.39.70.90
E	AUVERGNE / LYONNAIS DAUPHINE-SAVOIE	03.15.43.63 01.42.69.07.26.38.73.74
F	PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	2A.2B.06.83 04.05.13.84
G	NOUVELLE AQUITAINE OCCITANIE	19.23.24.33.40.47.64.16.17.79. 86.87 09.12.30.31.32.46.65.81.82.11.34.48.66
H	ILE DE FRANCE NORMANDIE CENTRE VAL DE LOIRE	75.77.93.94.78.91.92.95 14.27.50.61.76 18.36.41.45.28.37

Article 6 : Les Jeunes officiels

6.1. Définition du Jeune Officiel

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national **Minime, Cadet et Cadette/Junior Fille**, (élite et promotionnel) et **Junior Garçon** (filière promotionnelle) et **Cadet/Junior Garçon Football et Handball** (filière élite) doit présenter un jeune officiel.

Sa compétence devra être certifiée et validée au niveau UGSEL (territorial, super-territorial ou national ou par un diplôme fédéral).

En **Junior Garçon** (filière élite) la présence d'un jeune officiel certifié suite à un stage national UGSEL ou par un diplôme fédéral est possible.

Il appartiendra à l'AS, le comité ou le territoire de l'équipe qualifiée.

Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur, il peut arbitrer, en fonction de ses compétences, des matchs de la filière élite ou promotionnel. Il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné.

6.2. Caution Jeune Officiel et vérification de la qualification

Excepté dans la catégorie Junior élite, une somme forfaitaire de 300€ devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.

Le non-dépôt en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée.

Cette somme sera utilisée pour moitié :

- à l'organisateur pour couvrir les frais des arbitres fédéraux (si besoin.)
- à l'UGSEL Nationale pour développer la formation et des actions en faveur des Jeunes Officiels.

Chaque équipe devra fournir avant la compétition, la qualification de son jeune officiel accompagnateur. Cette vérification de qualification est réalisée par un écrit et une mise en situation pratique lors du championnat national.

Elle se situe à 20 pts sur la grille de référence d'arbitrage et est délivrée par le responsable arbitrage ou le délégué sportif.

6.3. Prise en charge financière

Référence à la fiche de frais jury

[Télécharger les règlements généraux](#)

Un jeune officiel convoqué par l'UGSEL Nationale peut couvrir une équipe de son territoire, dans ce cas l'équipe prend en charge tous les frais.

6.4. Championnat ELITE

Dans cette filière, le jeune officiel se consacre uniquement à sa fonction d'arbitre.

6.5. Championnat PROMOTIONNEL

Pour toutes les catégories, le jeune officiel lorsqu'il officie est, autant que faire se peut, encadré par l'enseignant de l'équipe à laquelle il appartient. Cet enseignant peut en cas de nécessité demander un temps mort arbitre et intervenir lors des arrêts de jeu.

Un jeune officiel appartenant à l'établissement peut jouer. Si c'est un jeune officiel d'un autre établissement, il est intégré dans le nombre de joueurs maximum de l'équipe sans pouvoir jouer.

6.6. Niveau requis

6.6.1. ELITE

	VB	BB	HB	FS	FB	RU
Cadet	JO +16	Région	Garçons : National U18G Filles : Ligue U18G ou U18F	U17 ligue (FB) Pas de diplôme spécifique jeune FFF	U19 Ligue ou U17 National	Stagiaire ou ACF (Arbitre en Cours de Formation)
Minime	Tout niveau fédéral+ jeune ayant suivi une formation scolaire territoriale					
Benjamin Tri-sports	Tout niveau fédéral + jeune ayant suivi une formation scolaire de quelque niveau que ce soit (départemental-régional ou national)					

Et s'ajoutent :

- Les jeunes officiels validés pour le niveau concerné lors d'un stage national,
- Les jeunes des sections sportives arbitrage de lycée ou collège dont leur formateur peut attester du niveau.

6.6.2. PROMOTIONNEL

Le niveau requis est celui d'une formation UGSEL du comité, du territoire ou nationale validée avec le livret d'arbitrage.

6.7. En cas d'absence d'arbitre lors d'un match

L'absence d'un arbitre désigné ne peut en aucun cas motiver le report d'une rencontre de championnat UGSEL quel que soit le niveau auquel se dispute la compétition.

Si le ou les arbitres désignés sont absents à l'heure prévue ou après un délai raisonnable compatible avec les impératifs d'organisation :

- Il sera fait appel à tout arbitre officiel neutre présent,
- A défaut, il sera fait appel à tout arbitre officiel présent, le plus qualifié assurant l'arbitrage,
- A défaut, chaque équipe présentera une personne susceptible d'arbitrer.

Si la rencontre n'a pas lieu par défaut de présentation d'arbitre par les équipes, celles-ci perdront toutes les deux la rencontre.

La (ou les) personne(s) désignée(s) ne peut (peuvent) en même temps arbitrer et diriger une équipe.

6.8. Validations des Jeunes Officiels (HNSS) et obligations d'arbitrage (présence et qualification)

	ELITE		PROMOTIONNEL	
	Obligation	Validation HNSS	Validation HNSS	Obligation
JUNIOR G	Non	Possible	Possible	Oui

		selon niveau	selon niveau	si Non caution de 300 € non restituée
CADETTE JUNIOR F	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Possible selon niveau	Possible selon niveau	Oui si Non caution de 300 € non restituée
CADET JUNIOR G	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Possible selon niveau	Possible selon niveau	Oui si Non caution de 300 € non restituée
CADET G	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Possible selon niveau	Possible selon niveau	Oui si Non caution de 300 € non restituée

	ELITE		PROMOTIONNEL	
	Obligation	Validation HNSS	Validation HNSS	Obligation
MINIME F	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Non	Non	Oui si Non caution de 300 € non restituée
MINIME G	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Non	Non	Oui si Non caution de 300 € non restituée
Tri-Sports MINIME			Non	Oui si Non pas de participation
Tri Sports BENJAMIN			Non	Oui si Non pas de participation

6.9 Informations complémentaires

Le livret de suivi du JO sera un outil intéressant pour connaître le parcours du JO et atteste de la formation débutée dans les AS, [les comités et les territoires](#)

Trois filières de convocation aux championnats nationaux sont possibles :

- convocation après le stage national
- convocation avec une équipe de son super-territoire (ex super-région)
- convocation après avoir été sélectionné par le comité d'organisation

La validation est acquise après évaluation selon les critères définis par l'activité.

Article 7 : Tenue vestimentaire de compétition

Pour toutes les compétitions nationales, organisées par l'UGSEL, la tenue générale des élèves doit être en conformité avec les règlements des fédérations du sport concerné.

- Les élèves d'un même établissement doivent revêtir un maillot identique aux couleurs de l'établissement.
- Le short réglementaire est aussi obligatoire et de couleur identique pour toute une équipe.
- Les maillots doivent être numérotés devant et derrière pour les sports collectifs de salle, derrière pour les sports collectifs extérieurs.
- Chaque équipe devra se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.
- Le nom de l'établissement ou de son association sportive doit figurer obligatoirement sur le maillot.
- Pour les championnats nationaux, il est souhaitable que la numérotation des joueurs soit identique pour l'ensemble du tournoi.

La Commission disciplinaire et réglementaire a compétence pour statuer sur tout problème qui en cas de non-respect de l'un de ces points.

Article 8 : Titres et récompenses

Les podiums sont établis à l'issue de la compétition selon les filières respectives.

Pour être officialisée, une compétition doit regrouper au moins 4 équipes provenant de 3 super territoires différents.

Tous les membres d'une équipe parvenant au podium reçoivent une médaille spécifique : or pour les premiers, argent pour les 2^{nds}, bronze pour les 3^{èmes}.

Et pour l'équipe championne nationale, un tee-shirt champion national millésimé.

Article 9 : Modalités d'accès au HNSS

Pour les catégories CG, JG, CJF et CJG, l'obtention d'un podium national lorsque l'élève est en classe de 2^{nde} ou 1^{ère} délivre le statut de HNSS (Haut Niveau Sportif Scolaire). C'est l'UGSEL nationale qui communique au ministère de l'éducation nationale la liste officielle des élèves composant les équipes concernées.

Pour obtenir la validation HNSS, un jeune officiel devra :

- officier lors d'un championnat national des catégories Cadet Garçon, Cadette/Junior Fille, Cadet/Junior Garçon ou Junior Garçon.
- être convoqué par l'UGSEL nationale ou accompagner une équipe de son super-territoire, dans les catégories citées ci-dessus.
- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition (référence grille d'évaluation incluse dans les livrets de formation spécifique à chaque sport).
- répondre aux critères de niveau précisés pour la catégorie concernée.

Article 10 : Dispositions particulières**. Retard : pénalité et Forfait**

Un forfait ne peut être prononcé qu'après un retard de trente minutes sur l'heure fixée par l'organisateur de la rencontre pour un match ayant entraîné un déplacement, **10 minutes pour le tournoi national. Ceci entraîne match perdu par forfait. (voir règlement spécifique).**

Un retard entre 5 et 10 minutes entraîne une pénalité précisée dans chaque règlement spécifique

En cas de forfait suite à l'inscription sur Usport, soit au plus tard 24 jours avant le début de la compétition, le territoire de l'équipe forfait versera le chèque de caution qu'elle aura reçu à l'organisateur de la compétition.

TABLEAU DES PENALITES EN ANNEXE

TITRE III : RÉSERVES, RÉCLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

Article 11 : Les réclamations et procédures disciplinaires

11.1. Les réserves et réclamations

Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante (régulièrement inscrits sur la feuille de match) et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.

11.1.1. Réserves

Elles ne sont recevables que si elles sont écrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Toutefois, si un incident matériel survient en cours de jeu ou si un joueur arrive en retard, une réserve pourra être formulée à la mi-temps ou en fin de partie.

11.1.2. Réclamations

Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométrateur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel.

Pour être recevable, une réclamation doit être :

- effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée
- confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus.

N.B. : L'arbitre ne peut refuser de transcrire une réserve ou une réclamation même si elle lui semble non recevable (hors délais prescrits ne portant pas sur une faute technique d'arbitrage, non précédée de réclamation verbale...) mais il devra préciser alors les conditions anormales dans lesquelles elle a été déposée.

- Dans tous les cas, l'arbitre enverra un rapport dans les meilleurs délais à la commission intéressée.

11.2. La commission des réclamations et litiges de la compétition

La commission comprend de 5 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, et/ou de la CNAS ; le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou juge arbitre général, le directeur de compétition et éventuellement une ou deux personnes à désigner sur place.

Référence TITRE V, Article 28.3 des RG.

11.3. Les sanctions

Référence à l'art. 11 des statuts : la qualité de membre de l'Ugsel nationale, (...) les voies de fait, les manquements à l'éthique sportive. En tout état de cause, le caractère de gravité est laissé à l'appréciation de l'organe compétent pour prononcer la sanction.

Article 12 : Le dopage

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

Référence TITRE VI, Article 30 des RG.

Article 13 : Organisation de la phase finale

13.1. Championnat ELITE

13.1.1. Déroulement du championnat

- 1^{er} temps : championnat en temps réduit
- 2nd temps : finales en temps complet

Ce championnat rassemble de 4 à 6 équipes selon le nombre de super-territoires ayant engagés des équipes.

Les lettres attribuées par tirage au sort intégral déterminent l'ordre des matchs et la constitution des poules (6 équipes en sports de salle).

13.1.2. 4 équipes qualifiées : 8 matchs = M1 (Match 1) à M8

☐ Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M6) selon l'ordre suivant :

- 1^{er} tour : M1 = A – B / M2 = C – D
- 2nd tour : M3 = Perdant M1 – Perdant M2 / M4 = Gagnant M1 – Gagnant M2
- ☛ S'il y a un match nul, lors du 1^{er} tour l'ordre est le suivant : M3 = A – C / M4 = B – D
- 3^{ème} tour : M5 et M6 = les équipes qui ne se sont pas rencontrées ou M5 = B – C/A – D

☐ Finales :

- M7 = pour la 3^{ème} place : 3^{ème} contre 4^{ème}
- M8 = pour la 1^{ère} place : 1^{er} contre 2^{ème}

13.1.3. 5 équipes : 12 matchs = M1 (Match 1) à M12

☐ Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M10) selon l'ordre suivant :

- 1^{er} tour : M1 = A – B / M2 = C – D / exempt E
- 2^{ème} tour : M3 = A – E / M4 = B – C / exempt D
- 3^{ème} tour : M5 = D – E / M6 = A – C / exempt B
- 4^{ème} tour : M7 = B – E / M8 = A – D / exempt C
- 5^{ème} tour : M9 = C – E / M10 = B – D / exempt A

☐ Finales :

- M11 = 5^{ème} contre 4^{me}
- M12 = pour la 3^{ème} place: 3^{ème} contre vainqueur M11
- M13= pour la 1^{ère} place : 1^{er} contre 2^{ème}

13.1.4. 6 équipes

● **En sports de salle et Football** : 13 matchs = M1 (Match 1) à M13

☐ Championnat : 2 poules de 3 équipes, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M6)

- 1^{er} tour : M1 = A – B / M2 = X – Y / exempts C et Z
- 2^{ème} tour : M3 = B – C / M4 = Y – Z / exempts A et X
- 3^{ème} tour : M5 = C – A / M6 = X – Z / exempts B et Z

☐ Quarts de finale :

- M7 = Q1 : 2^{ème} poule 1 contre 3^{ème} poule 2
- M8 = Q2 : 3^{ème} poule 1 contre 2^{ème} poule 2

☑ Demi-finales :

- M9 = D1 : vainqueur M7 (Q1) contre 1^{er} poule 2
- M10 = D2 : vainqueur M8 (Q2) contre 1^{er} poule 1

☑ Finales :

- M11 = pour la 5^{ème} place : Perdant M7 (Q1) contre Perdant M8 (Q2)
- M12 = pour la 3^{ème} place : Perdant M9 (D1) contre Perdant M10 (D2)
- M13 = pour la 1^{ère} place : Gagnant M9 (D1) contre Gagnant M10 (D2)

● **En Rugby:** 18 matchs en rugby

☑ Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M12 ou 15) selon l'ordre suivant :

- 1^{er} tour : M1 = A – F / M2 = B – E / M3 = C – D
- 2^{ème} tour : M4 = F – E / M5 = A – D / M6 = C – B
- 3^{ème} tour : M7 = E – D / M8 = F – B / M9 = C – A
- 4^{ème} tour : M10 = D – B / M11 = E – A / M12 = C – F
- 5^{ème} tour : M13 = A – B / M14 = D – F / M15 = C – E

☑ Finales :

- M13 ou M16 = pour la 5^{ème} place : 5^{ème} contre 6^{ème}
- M14 ou M17 = pour la 3^{ème} place : 3^{ème} contre 4^{ème}
- M15 ou M18 = pour la 1^{ère} place : 1^{er} contre 2^{ème}

13.1.5. Attribution des points

	Match Gagné	Match Nul	Match Perdu
Handball Rugby	3 pts	2 pts	1 pt
Football Futsal	4 pts	2 pts	1 pt
Basket-ball	2 pts		1 pt
Volley-ball	3 pts (2 sets à 0) 2pts (2 sets à 1)		1 pt (2 sets à 1) 0 pt (2 sets à 0)
Forfait : 0 point dans tous les sports			

13.1.6 En cas d'égalité dans les poules de classement

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
2. du goal-average, set-average ou point-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
3. du goal-average, set-average ou point-average général
4. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
5. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par ex carton jaune ou exclusion temporaire)
6. de la meilleure attaque
7. de la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

13.2. Championnat PROMOTIONNEL

Le championnat PROMOTIONNEL se déroule 2 temps :

- 1^{er} temps : 3 tours selon la formule échiquier
- 2nd temps : ¼, ½ et finales

Il rassemble 8 ou 9 équipes (par défaut 7 ou 6).

En Basket, Handball, Football et Volley : tous les joueurs d'une équipe doivent prendre part à chaque match de l'équipe (voir modalités pour chaque sport). Cette obligation non remplie entraîne match perdu par forfait pour l'équipe fautive.

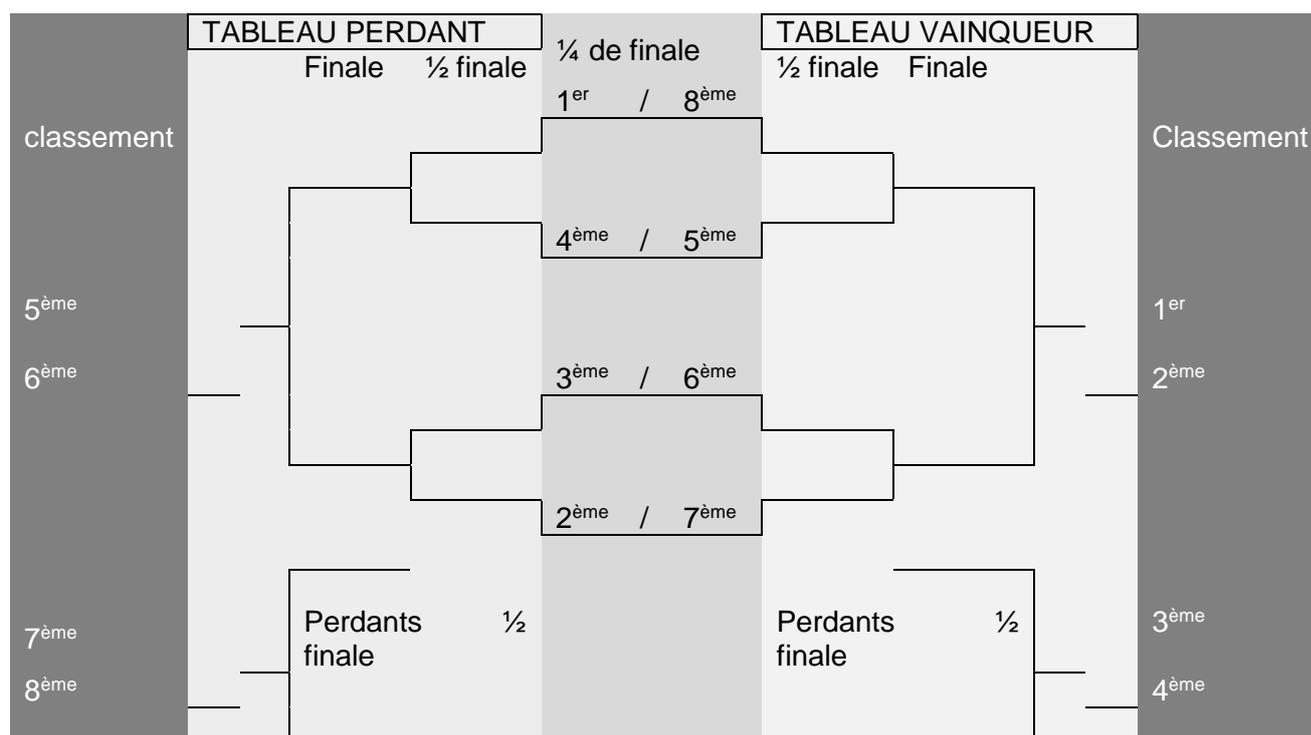
☛ Pendant l'échiquier, une équipe ne peut rencontrer deux fois le même adversaire.

13.2.1. Formule à 8 équipes

☑ 1^{er} temps (formule échiquier) :

- Tirage au sort intégral puis classement à l'issue du 1^{er} tour.
- 2^{ème} tour : le 1^{er} rencontre le 2^{ème}, le 3^{ème} rencontre le 4^{ème} et ainsi de suite puis un classement cumulé des 2 tours est effectué.
- ☛ Pendant l'échiquier, une équipe ne peut rencontrer deux fois le même adversaire.
- 3^{ème} tour : le 1^{er} rencontre le 2^{ème}, le 3^{ème} rencontre le 4^{ème} et ainsi de suite puis un classement cumulé des 3 tours est effectué.

☑ 2nd temps : tableau ¼, ½ et finale



13.2.2 Formule à 9 équipes

Le tournoi national peut rassembler 9 équipes au maximum (cas où le territoire organisateur invite une équipe et que les 8 autres places sont attribuées sportivement sans invitation).

☑ 1^{er} temps : Tour 1 et 2 – Formule échiquier adaptée

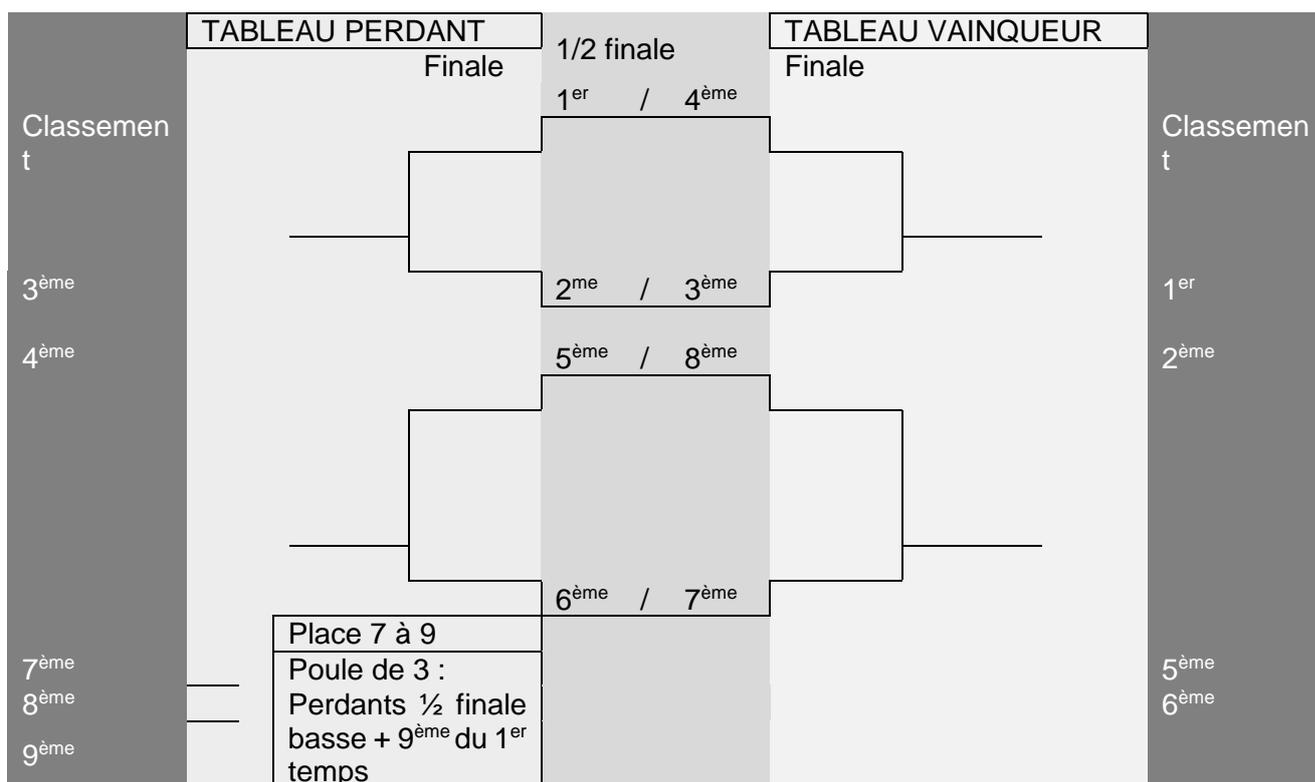
1^{er} tour : Composition des poules par tirage au sort intégral

Poule 1			Poule 2			Poule 3		
A			D			G		
B			E			H		
C			F			I		
Ordre des rencontres								
A - B			D - E			G - H		
B - C			E - F			H - I		
A - C			D - F			G - I		

2^{ème} tour : Composition des poules selon classement du 1 ^{er} tour								
Poule 4			Poule 5			Poule 6		
1 ^{er} Poule 1			1 ^{er} Poule 2			1 ^{er} Poule 3		
2 ^{ème} Poule 2			2 ^{ème} Poule 3			2 ^{ème} Poule 1		
3 ^{ème} Poule 3			3 ^{ème} Poule 1			3 ^{ème} Poule 2		
Ordre des rencontres : même dispositif qu'au 1 ^{er} tour								

Fin du 1^{er} temps → Classement des équipes en fonction des résultats des 4 matchs disputés / équipe

☐ 2nd temps : tableau 1/2 et finales



13.2.3. 7 équipes

☐ 1^{er} temps : formule échiquier adaptée ; lors du 1^{er} tour, l'équipe exempte est tirée au sort.

- L'exempt se voit attribuer les points d'un match nul avec un goal-average de 0.
- Le dernier du classement après chaque tour devient l'exempt.

- Une équipe ne peut être exempte qu'une seule fois.

☒ 2nd temps : tableau ¼, ½ et finale

- ¼ finales idem à 8 équipes mais le 1^{er} est exempt : 2 – 7 / 3 – 6 / 4 – 5
- ½ finales et finales pour les 4 gagnants : Gagnant 2-7 / Gagnant 3-6 et Gagnant 4-5 / 1^{er}
- Tournoi triangulaire pour les perdants selon les modalités suivantes :
 - Perdant 2-7 / Perdant 3-6
 - Perdant 4-5 contre Perdant match précédent
 - Perdant 4-5 contre Gagnant 1^{er} match

13.2.4. 6 équipes

☒ Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M15) selon l'ordre suivant :

- 1^{er} tour : M1 = A – F / M2 = B – E / M3 = C – D
- 2^{ème} tour : M4 = F – E / M5 = A – D / M6 = C – B
- 3^{ème} tour : M7 = E – D / M8 = F – B / M9 = C – A
- 4^{ème} tour : M10 = D – B / M11 = E – A / M12 = C – F
- 5^{ème} tour : M13 = A – B / M14 = D – F / M15 = C – E

☒ Finales :

- M13 ou M16 = pour la 5^{ème} place : 5^{ème} contre 6^{ème}
- M14 ou M17 = pour la 3^{ème} place : 3^{ème} contre 4^{ème}
- M15 ou M18 = pour la 1^{ère} place : 1^{er} contre 2^{ème}

13.2.5. 10 équipes ou plus

☒ 1^{er} temps : tours 1 et 2

On constituera autant de groupes de 3 que nécessaire (compléter par des groupes de 4 pour 10, 11, 13 et 14 équipes). Les groupes 1 et 2 pourront comporter 4 équipes.

Toutes les équipes jouent 2 matchs lors de ce 1^{er} tour.

Ordre des matchs identiques au déroulement à 9 équipes.

Dans les groupes de 4, les 2 matchs pour chaque équipe sont tirés au sort parmi les 3 formules suivantes A-B et C-D, A-C et B-D, A-D et B-C.

A l'issue du tour 1, les équipes sont réparties dans les groupes selon leur classement, selon la routine suivante 1^{er} groupe 1, 2^{ème} groupe 2, 3^{ème} groupe 3 puis 1^{er} groupe 2, 2^{ème} groupe 3, 3^{ème} groupe 1 (ou 3^{ème} groupe 4 si 4 groupes)... Les 3^{èmes} et 4^{èmes} des groupes 1 et 2 sont répartis dans la même poule sans se rencontrer à nouveau. Pour les groupes de 4 même système qu'au 1^{er} tour. Si des matchs ont déjà été faits au 1^{er} tour, on ne dispute que les matchs possibles.

Fin du 1^{er} temps → Classement des équipes en fonction des résultats des 4 matchs disputés / équipe

☒ 2nd temps :

Les équipes sont réparties selon leur classement en 4, 3, 3 pour 10 équipes ;

4,4 et 3 pour 11 ; 4, 4, 4 pour 12 ; 4, 3, 3,3 pour 13 ; 4, 4, 3,3 pour 14 ; 4, 4, 4 et 3 pour 15 ;

Les 4 premiers disputent les ½ finales et finales de la manière décrite dans la formule à 9

Les 3 suivants les places 5 à 7, les 3 derniers les places 8 à 10.

Et ainsi de suite pour + de 10 équipes

13.2.6 Attribution des points

[Télécharger les règlements généraux](#)

	Match Gagné	Match Nul	Match Perdu
Basket-Ball Handball Rugby Volley-ball	3 pts	2 pts	1 pt
Football Futsal	4 pts	2 pts	1 pt
Forfait : 0 point dans tous les sports			

13.2.7. En cas d'égalité dans les poules de classement

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. des points acquis lors des rencontres les ayant opposées.
2. du goal-average, set-average ou point-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
3. du goal-average, set-average ou point-average général.
4. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge).
5. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par ex carton jaune ou exclusion temporaire)
6. de la meilleure attaque.
7. de la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

Voir spécificités des filières unifiées (Futsal CJF, Futsal MF, Rugby CJF, Rugby CG, Rugby JG, Rugby MF) qui fonctionnent selon le déroulement décrit pour la filière Championnat Promotionnel.

TITRE IV : PROGRAMME des EPREUVES

HAND BALL

Article 14: Championnat National ELITE

14.1. Nombre de joueurs

Phases finales UGSEL nationale

Nombre minimum de joueurs pour commencer un match
5

Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition	
Nombre minimum	Nombre maximum
9	12

- Seuls les élèves inscrits sur Usport, liste d'élèves validée par le Délégué Sportif national, peuvent prendre part à une rencontre.
- Nombre de sur-classement possible : 2
- **Les catégories Cadet et Junior Garçon sont regroupées dans une catégorie unique - Cadet/Junior Garçon - sans restriction du nombre de joueurs de chacune des 2 catégories.**

14.2. Temps de jeu

Nb équipes	4, 5 ou 6 équipes	4 équipes	5 équipes	6 équipes
	<u>Temps complet</u> 1 match par jour	<u>Temps réduit</u> 2 matchs et + par jour		
MF/MG	2 x 15 min	2 x 12 min	2 x 10 min	2 x 12 min
CJF	2 x 20 min	2 x 15 min	2 x 12 min	2 x 15 min
CJG	2 x 20 min	2 x 15 min	2 x 12 min	2 x 15 min

	4 équipes	5 équipes	6 équipes
Nb de matchs pour le tournoi	8	12	13

Nb de matchs par équipe	4	4 ou 5	4 ou 5
Nb de matchs max par équipe par jour	3	4	3

☛ Si le championnat débute le jour de l'accueil, le temps de jeu sera celui du temps réduit.

14.3. Egalités à la fin des rencontres de classement

14.3.1. Avant les jets de 7m, pendant une pause de 5 minutes, chaque équipe désigne à l'arbitre, les 5 joueurs habilités qui effectueront chacun un tir, en alternance avec l'adversaire. Pour chaque série de jets de 7m, les joueurs autorisés à tirer et les gardiens de but autorisés sont les joueurs inscrits sur la feuille de match, qui ne sont pas disqualifiés ou temporairement exclus au coup de sifflet final de la rencontre.

Les gardiens de but peuvent être sélectionnés et remplacés librement ainsi que les joueurs blessés. Les arbitres déterminent le ballon, le but et font le tirage au sort. Le gagnant décide de débiter ou non.

14.3.2. En cas d'égalité après les 5 tirs de chaque équipe au premier tour, une deuxième série de jets de 7m pour laquelle commence l'équipe, qui n'a pas effectué le dernier jet de la série de tirs. Pour cette 2^{ème} série :

- chaque équipe désigne 5 joueurs habilités à tirer, les joueurs ayant participé à la 1^{ère} série peuvent être à nouveau désignés.
- à nb de tireurs équivalent, dès qu'une équipe prendra l'avantage, elle sera déclarée vainqueur.

14.3.3. Si, à l'issue de cette 2^{ème} série, les équipes sont toujours à égalité, on recommence une autre série qui s'achèvera de manière identique.

14.4. Egalités à la fin des poules de classement

Se Référez : TITRE III article 13.1.6

14.5. Gestion des sanctions disciplinaires

14.5.1. L'exclusion temporaire est de 2 minutes en temps réduit comme en temps complet. Pour un même joueur, la 3^{ème} exclusion temporaire le disqualifie pour la fin de la rencontre. Il ne peut rester sur le banc et doit se rendre en tribune.

14.5.2. Une disqualification sans rapport élimine le joueur ou la joueuse pour la fin de la rencontre. L'équipe est réduite d'un joueur pendant 2 minutes. La commission disciplinaire se réunit pour, si nécessaire, décider d'une suspension d'un ou plusieurs matches pour la suite du tournoi.

14.5.3. Une disqualification avec rapport élimine le joueur ou la joueuse pour la fin de la rencontre et le suspend automatiquement pour la rencontre suivante. L'équipe est réduite d'un joueur pendant 2 minutes. La commission disciplinaire se réunit pour, si nécessaire, augmenter le nombre de matches de suspension pour la suite du tournoi.

14.6. Règles particulières

14.6.1. Taille du ballon

- T1 pour Minime Fille
- T2 pour Minime Garçon et Cadette/Junior Fille

[Télécharger les règlements généraux](#)

- T3 pour Cadet, Junior Garçon et [Cadet/Junior Garçon](#)

14.6.2. Temps mort

Un temps mort d'une minute par équipe et par mi-temps, peut être demandé. Le temps mort est uniquement accordé lorsque l'équipe demandeuse est en possession du ballon (ballon en jeu ou lors d'une interruption du jeu). L'utilisation du "carton vert" est la méthode obligatoire pour demander un temps mort. Il doit être déposé à la table de marque.

14.6.3. Remplacements

Les remplaçants peuvent entrer en jeu tout au long de la partie, pendant un arrêt de jeu et sous contrôle de l'arbitre. Un joueur remplacé peut revenir en jeu

14.6.4. Comptage des points

Se Référer : TITRE III article 13.1.5

14.6.5. Utilisation de la colle

Seule l'utilisation de la colle blanche pour la manipulation du ballon est autorisée.

Attention : les municipalités interdisent, de plus en plus, l'utilisation de la colle (même blanche) dans leurs gymnases.

Merci de respecter cette interdiction municipale et, par conséquent, l'organisateur.

- A l'exception des modalités prévues dans les règlements particuliers, les règlements des fédérations délégataires s'appliquent aux championnats organisés par l'UGSEL
- Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence de la Commission Nationale d'Animation Sportive ou de son représentant lors de la phase finale.

Article 15 : Championnat National PROMOTIONNEL

Le championnat promotionnel a été mis en place pour favoriser la pratique de plusieurs équipes simultanément sur un même site, ceci afin de limiter les temps de pause, favoriser l'esprit de convivialité...

15.1. Nombre de joueurs : 6 contre 6

Phases finales UGSEL nationale

Nombre minimum de joueurs pour commencer un match
5

Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition	
Nombre minimum	Nombre maximum et pour la durée du tournoi
8	10

- Seuls les élèves inscrits sur Usport, liste d'élèves validée par le Délégué Sportif national, peuvent prendre part à une rencontre.
- Nombre de sur-classement possible : 2

15.2. Temps de jeu

	Temps de jeu non décompté
MF/MG	3 x 5'
CJF	3 x 6'
CG/JG	3 x 6'
Entre chaque période, pause de 1minute (équivalent à 1 temps mort)	

15.3. Egalités à la fin des rencontres de classement

15.3.1. Avant les jets de 7m, pendant une pause de 5 minutes, chaque équipe désigne à l'arbitre, les 5 joueurs habilités qui effectueront chacun un tir, en alternance avec l'adversaire.

Pour chaque série de jets de 7m, les joueurs autorisés à tirer et les gardiens de but autorisés sont les joueurs inscrits sur la feuille de match, qui ne sont pas disqualifiés ou temporairement exclus au coup de sifflet final de la rencontre.

Les gardiens de but peuvent être sélectionnés et remplacés librement ainsi que les joueurs blessés. Les arbitres déterminent le ballon, le but et font le tirage au sort. Le gagnant décide de débiter ou non.

15.3.2. En cas d'égalité après les 5 tirs de chaque équipe au premier tour, une deuxième série de jets de 7m pour laquelle commence l'équipe, qui n'a pas effectué le dernier jet de la série de tirs.

Pour cette 2^{ème} série :

- chaque équipe désigne 5 joueurs habilités à tirer, les joueurs ayant participé à la 1^{ère} série peuvent être à nouveau désignés.
- à nb de tireurs équivalent, dès qu'une équipe prendra l'avantage, elle sera déclarée vainqueur.

15.3.3. Si, à l'issue de cette 2^{ème} série, les équipes sont toujours à égalité, on recommence une autre série qui s'achèvera de manière identique.

15.4. Egalités à la fin des poules de classement

Se Référent : TITRE III article 13.1.6

15.5. Gestion des sanctions disciplinaires

15.5.1. L'exclusion temporaire est de 1 minute 30. Pour un même joueur, la 3^{ème} exclusion temporaire le disqualifie pour la fin de la rencontre.

Il ne peut rester sur le banc et doit se rendre en tribune.

15.5.2. Une disqualification sans rapport élimine le joueur ou la joueuse pour la fin de la rencontre. L'équipe est réduite d'un joueur pendant 1 minute 30. La commission disciplinaire se réunit pour, si nécessaire, décider d'une suspension d'un ou plusieurs matches pour la suite du tournoi.

15.5.3. Une disqualification avec rapport élimine le joueur ou la joueuse pour la fin de la rencontre et le suspend automatiquement pour la rencontre suivante. L'équipe est réduite d'un joueur pendant 1 minute 30. La commission disciplinaire se réunit pour, si nécessaire, augmenter le nombre de matches de suspension pour la suite du tournoi.

15.6. Règles particulières

15.6.1. Taille du ballon

- T1 pour Minime Fille
- T2 pour Minime Garçon et Cadette/Junior Fille
- T3 pour Cadet et Junior Garçon.

15.6.2. Terrain, tracés et équipements spécifiques

- Terrain de Hand
- Aucun tracé spécifique
- Buts : 3 m x 2 m avec filets

15.6.3. Temps mort

Le temps mort est représenté par les pauses entre chaque période.
Plus de temps mort d'équipe.

15.6.4. Remplacements

Aucun changement possible durant les temps de jeu, sauf en cas de blessure.
Tous les joueurs doivent entrer en jeu dans une des 3 périodes.

15.6.5. Comptage des points

Se Référez : TITRE III article 13.2.6

15.6.6. Utilisation de la colle

La colle est interdite dans les **tournois promotionnels MF et MG**.

Pour les autres catégories (CJF, CG, JG) et dans les 2 filières, seule l'utilisation de la colle blanche pour la manipulation du ballon est autorisée.

Attention : les municipalités interdisent, de plus en plus, l'utilisation de la colle (même blanche) dans leurs gymnases.

Merci de respecter cette interdiction municipale et, par conséquent, l'organisateur.

- A l'exception des modalités prévues dans les règlements particuliers, les règlements des fédérations délégataires s'appliquent aux championnats organisés par l'UGSEL
- Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence de la Commission Nationale d'Animation Sportive ou de son représentant lors de la phase finale.